

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

Du mardi 12 octobre 2021

Membres en exercice : 11

Membres présents : 9

L'an deux-mil vingt-et-un et le douze -octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de LAFAYE Christiane, Maire

Présents : Mme LAFAYE Christiane, Maire, Mmes : CHAINTREUIL Catherine, DUCOMMUN Annie-Claude, PROFIT Daniela, MM : ERCEAU Yannick, GAUME Claude, SAVROT Gaël, PICARD Julien, DUBOS Kévin.

Excusé : Monsieur Nicolas MARQUIZEAUX.

Absent : Monsieur Jean-Mary RAGU

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Gaël SAVROT

Après lecture du compte rendu de la dernière séance, le compte rendu est adopté sans observation particulière et Madame le Maire aborde les sujets à l'ordre du jour.

Madame le Maire demande si le conseil est d'accord pour modifier la délibération 22 2021 bis du plan de financement concernant la demande de subvention DETR pour les travaux de réfection de la toiture du préau annexe de la mairie.

Madame le Maire demande si le conseil est d'accord pour modifier la délibération 17 2021 pour l'acquisition du terrain.

1/ Délibérations :

A/ Choix organisme bancaire pour le prêt concernant l'achat du terrain

Modification de la délibération 212021 en raison de la caducité de la date de l'emprunt.

Madame le Maire expose au conseil que la délibération 212021 doit être modifiée car la date de la proposition de l'emprunt était arrivée à expiration. Madame le Maire a consulté plusieurs organismes bancaires afin d'obtenir une offre emprunt pour l'achat du terrain.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

Décide de contracter un prêt auprès du Crédit Agricole Centre Loire.

- Montant de **40 000 €** ; Durée 10 ans avec un taux fixe nominal de **0.34 %** soit un remboursement trimestriel de **1017.52 euros** pour un montant total d'intérêts de **700.85 euros**.

Les frais de dossier et d'enregistrement s'élèvent à **65 €**.

- **Donne pouvoir** à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à l'offre de prêt.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

B/ Acquisition terrain 1 rue de Langesse

Modification de la délibération 172021 suite à la demande du notaire en raison d'un manque de précisions.

Madame le Maire expose au conseil que la délibération **172021** doit être modifiée en raison d'un manque de précisions à la demande du notaire.

La commune acquiert le terrain parcelles **A117, A120, A128, A129**, le bâti, le matériel et le mobilier présent dans l'habitation dépendant de la succession de Madame Marêche Marie-France, au prix de **40 000 euros TTC**, (hors frais notariaux).

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

Accepte les modifications,

Autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous documents nécessaires.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

C/Demande de subvention DETR.

Modification de la délibération 222021 bis suite au montant minimum accordé par la DETR

Madame le Maire expose au conseil municipal que le pourcentage prévu initialement lors de la délibération 222021 bis doit être modifié en raison du taux minimum de 25 % accordé par la DETR.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité des membres présents le projet de la réfection de la toiture du préau annexe de la mairie pour un montant HT de **19 302.50 euros**.

Adopte le plan de financement ci-dessous.

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Travaux	19 302.50 €	23 163.00 €	DETR 25 %	4 825.63 €	5 791 €
			DEPARTEMENT 55 %	10 616.37 €	12 739 €
			Autofinancement 20 %	3 860.50 €	4 633 €
Total	19 302.50 €	23 163.00 €	TOTAL	19 302.50 €	23 163.00 €

Sollicite une subvention de **4 825.63 €** au titre de la DETR, soit **25 % du montant du projet**.

Charge Madame le Maire de toutes formalités.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2/ Points divers

AGENDA

Madame le Maire demande au conseil de noter les dates des élections de 2022.

Elections présidentielles : 10 avril 2022 et 24 avril 2022

Elections législatives : 12 juin 2022 et 19 juin 2022.

Cérémonie du 11 novembre : la cérémonie du 11 novembre aura lieu en présence de la population,

rendez-vous à la mairie à 10 h 45. Un vin d'honneur sera offert par la municipalité.

Les vœux du maire auront lieu le samedi 15 janvier 2022 à 17 h à la salle municipale.

Le repas des aînés offert par la municipalité pour les plus de 70 ans, aura lieu le samedi 29 janvier 2022 à 12 h 30 au restaurant LE COLIGNY à CHATILLON COLIGNY.

Fermeture de la mairie : Jeudi 28 octobre et Mardi 2 novembre 2021.
Mardi 21 et Jeudi 23 décembre ; Jeudi 30 décembre 2021.

Prochain conseil : Jeudi 18 novembre 2021 à 19 h 30.

3/ Questions diverses et paroles conseillers :

Gaël SAVROT délégué CDCG commissions aménagement et voirie

Commission Aménagement :

- Hors Gien, 5 communes ont fait des demandes pour un total de 2062K€

Projet à Le Moulinet sur Solin : création d'un chemin piéton de la rue du Vieux Château pour rejoindre l'arrêt de car scolaire en centre bourg, réalisation d'un éclairage public en continuité du réseau actuel ; nivellement des accotements. Coût total 128K€

- Attente de la commission budgétaire pour validation.

Commission Voirie :

- Présentation des travaux route du Bouloy, où le travail n'a pas été fini car dépassement budgétaire, le reste de cette voie sera fait sur 2022.
- 1 journée de PATA est prévu sur 2022 au Moulinet soit 3 500€.
- Si nous avons des fossés à faire entretenir, il faut donner les éventuelles longueurs, pour les budgéter.
- Nous allons recevoir l'arrêté pour modifier la priorité route de Varennes Chemin de St Eloi en Stop, à passer en conseil municipal.
- Nous devons transmettre à Monsieur Savrot nos besoins de signalisation (verticale et horizontale)

Annie-Claude DUCOMMUN déléguée CDCG

Commission Bâtiments et accueil gens du voyage :

Présente le projet d'aire de grand passage pour les gens du voyage à GIEN à la Métairie Neuve ; objectif est d'accueillir les grandes transhumances pour une capacité de 200 places ; c'est une opération obligatoire pour la CDCG coût estimatif de 1 248 000 €, subventions 80 %, reste à charge de la CDCG environ 250 000 €.

Marché gourmand d'automne : il aura lieu le dimanche 7 novembre 2021 de 9 h à 13 h ; 17 exposants marché de produits alimentaires.

La séance est levée à 20 h 35.

Le Maire
Christiane LAFAVE

